



19 mars 2019

CIRCULAIRE CTOI

2019–12

Madame/Monsieur,

INVITATION À LA 23^E SESSION DE LA COMMISSION DES THONS DE L'OCÉAN INDIEN (S23) ET AUX REUNIONS ASSOCIEES (CDA16, CPAF16, CTPG03) — PREAVIS DE 90 JOURS

J'ai l'honneur de vous adresser la présente invitation à participer à la 23^e Session de la Commission, qui se tiendra au [Novotel Hyderabad Convention Centre Hotel](#), à Hyderabad, en Inde, du 17 au 21 juin 2019.

La 16^e Session du Comité d'Application, la 16^e Session du Comité Permanent d'Administration et des Finances et la 3^e Session du Comité Technique sur des Procédures de Gestion se tiendront conjointement avec la réunion de la Commission. Les dates des Sessions sont indiquées ci-après.

Cet ensemble de réunions est accueilli par le Ministère de l'Agriculture et de l'Assistance aux Agriculteurs du Gouvernement de l'Inde.

Des informations complémentaires sur les Sessions, notamment les ordres du jour et d'autres documents de réunions, seront communiqués par le Secrétariat de la CTOI dans les prochaines semaines par voie de Circulaires ainsi que sur le site web de la CTOI.

Lieu de la réunion et inscription

Toutes les réunions se tiendront au Novotel Hyderabad Convention Centre.

L'inscription est essentielle afin de laisser suffisamment de temps au Secrétariat de la CTOI pour procéder aux préparatifs nécessaires pour chaque réunion. Je vous saurais donc gré de bien vouloir vous inscrire aux réunions sur le site web de la CTOI 15 jours, au plus tard, avant la tenue des sessions correspondantes. Les dates limites d'inscription et les liens aux sites d'enregistrement sont indiqués ci-après.

Lettres de créances

Conformément à l'Article III du Règlement intérieur de la CTOI (2014), des lettres de créances officielles sont requises pour prendre part aux réunions. Pour votre commodité, un modèle de lettre de créances (issu de l'Appendice I du Règlement intérieur de la CTOI, 2014) est disponible [ici](#).

Veuillez noter que seules les personnes mentionnées dans les Lettres de créances seront autorisées à assister aux Sessions.

Parties contractantes et Parties coopérantes non-contractantes (CPC)

Il est demandé à chaque CPC de bien vouloir soumettre une Lettre de créances, signée par l'Autorité compétente, indiquant les personnes qui participeront à la réunion et à quel titre, 15 jours, au plus tard, avant les réunions susmentionnées à l'adresse iotc-secretariat@fao.org et sur support papier au début de la réunion.

Experts invités et observateurs

Les délégués souhaitant assister à la réunion en tant qu'Experts invités ou Observateurs de la CTOI préalablement approuvés sont également invités à soumettre une Lettre de créances similaire, 15 jours, au plus tard, avant la réunion à l'adresse iotc-secretariat@fao.org et sur support papier au début de la session.

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union européenne, France (Territoires), Guinée, Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du sud, Sri Lanka, Soudan, République Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni (TOM), Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes** : Liberia, Sénégal. **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie** : Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.

Propositions de mesures de conservation et de gestion :

Conformément à la procédure convenue par la Commission en 2011, seules les propositions de nouvelles Mesures de Conservation et de Gestion ou de révisions de celles-ci reçues trente (30) jours avant la Session, au plus tard, seront examinées par la Commission. Par conséquent, toutes les propositions doivent être reçues par le Secrétariat de la CTOI avant minuit le 18 mai 2019, heure des Seychelles.

Conformément à la Résolution 16/10, les Parties contractantes sont encouragées à soumettre le titre provisoire, les parties contractantes soutenant la proposition et un point focal pour la proposition (y compris l'adresse email du point focal) au moins 60 jours avant chaque session annuelle (c'est-à-dire le 18 avril 2019), de sorte que toutes les Parties contractantes aient la possibilité d'identifier les propositions élaborées par d'autres CPC et, le cas échéant, coopérer sur l'élaboration des propositions avant la session durant laquelle elles doivent être discutées.

Fonds de Participation aux Réunions (pour les Membres de Parties contractantes en développement de la CTOI uniquement)

La participation d'un représentant de Membres en développement de la CTOI peut être prise en charge par le Fonds de Participation aux Réunions de la CTOI. Les candidatures au Fonds de Participation aux Réunions de la CTOI doivent être reçues par le Secrétariat de la CTOI (iotc-secretariat@fao.org) aux dates indiquées ci-dessous, au plus tard. NOTE – ces dates seront strictement respectées.

Les candidatures doivent inclure :

- i) Une lettre de nomination officielle ;
- ii) Les coordonnées du candidat (avec une copie de son passeport).

Le Règlement intérieur pour l'administration du Fonds de Participation aux Réunions de la CTOI ainsi que les directives pour la candidature au FPR figurent à l'Appendice VIII du Règlement intérieur de la CTOI (cliquer [ici](#)) Veuillez noter que le Règlement intérieur de la CTOI (2014) ne prévoit pas de disposition visant à ce que le Secrétariat de la CTOI prenne en considération des candidatures au FPR présentées en retard.

Calendrier des réunions et dates importantes

Réunion (lien vers le site web de la CTOI)	Dates de réunion	Jours	Date limite pour l'inscription et les lettres de créances	Date limite pour les candidatures au FPR
Comité d'Application	9 – 11 juin	Dimanche-Mardi	25 mai	25 avril
Comité Permanent d'Administration et des Finances	12 juin	Mercredi	28 mai	28 avril
Adoption du rapport du Comité d'Application (demi-journée, matin) Adoption du rapport du CPAF (demi-journée, après-midi)	13 juin	Jeudi		
Comité Technique sur les Procédures de Gestion	14 – 15 juin	Vendredi-Samedi	30 mai	30 avril
Réunion des chefs de délégation : 17h00-18h00 (à confirmer)	16 juin	Dimanche		
Réunion de la Commission	17 – 21 juin	Lundi-Vendredi	2 juin	3 mai

Informations sur le pays hôte

Un document d'informations fournissant des détails sur les aspects logistiques de la réunion et les conditions locales, sera prochainement mis à votre disposition sur la page web de la réunion.

Cordialement,



Mme Susan Imende
Présidente de la CTOI

Pièces jointes:

- Aucune